

Travailler par temps chaud : quelques consignes

Par temps très chaud, ou en cas de défaillance du système de ventilation, il peut s'avérer nécessaire de prendre des mesures pour assurer le confort ainsi que la santé et la sécurité des employés et des étudiants dans une partie d'un bâtiment, dans un bâtiment au complet ou dans plusieurs bâtiments. Il faut alors bien évaluer la situation sur place et choisir une intervention appropriée.

Quelle est la température maximale acceptable?

Si la loi ne mentionne pas la température maximale à laquelle une personne peut être exposée au travail, ni une température au-delà de laquelle il faut arrêter de travailler, c'est que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour la détermination de cette limite : l'humidité relative, les mouvements d'air, la durée d'exposition, l'intensité des travaux manuels, les vêtements portés ainsi que le degré d'acclimatation et l'état de santé de la personne. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) recommande de se fier à l'indice humidex d'Environnement Canada, qui tient compte des effets de la température et de l'humidité relative, pour remédier plus efficacement à l'inconfort causé par la chaleur. Les valeurs de l'indice humidex sont divisées en quatre plages correspondant aux effets ressentis :

- Moins de 29 : Aucun inconfort
- De 30 à 39 : Un certain inconfort
- De 40 à 45 : Beaucoup d'inconfort, évitez les efforts
- Au-dessus de 45 : Danger, risque de coup de chaleur

On peut déterminer l'indice humidex à l'aide de [ce tableau](#) du CCHST. Environnement Canada qualifie d'extrêmement élevé un indice supérieur à 40. Bien qu'il soit suggéré de prendre des précautions en présence d'un indice élevé, il faut prendre des mesures efficaces immédiatement lorsque l'indice est supérieur à 40.

Comment signaler des conditions problématiques?

Si les conditions deviennent problématiques, veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous pour communiquer avec le Centre d'appels des installations et signaler la situation. Le Centre demandera à du personnel d'évaluer la situation et de prendre les mesures nécessaires le plus rapidement possible.

Pour communiquer avec le Centre d'appels des installations	
Par téléphone	514 398-4555
Par courriel	fcc.fod@mcgill.ca
En ligne (connexion avec le numéro d'identification de McGill)	www.mcgill.ca/facilities/fcc/

Si vous estimez que les conditions risquent de compromettre la santé et la sécurité du personnel qui se trouve dans votre lieu de travail, veuillez communiquer avec le [Service de sécurité](#) au 514 398-3000 (campus du centre-ville) ou au 514 398-7777 (campus Macdonald). Le Service enverra un agent sur les lieux et mobilisera le personnel nécessaire pour évaluer et régler la situation.

Comment peut-on contrer les effets de la chaleur et de l'humidité?

Par temps chaud, faites preuve de jugement pour évaluer les conditions et déterminer si elles sont propices aux activités effectuées. On peut alors envisager un certain nombre de mesures :

- Tout d'abord, pensez aux personnes qui ont des problèmes de santé ou qui prennent des médicaments qui les rendent plus vulnérables aux températures élevées, ainsi qu'aux personnes qui disent se sentir mal. Déplacez-les vers un endroit plus confortable ou, si ce n'est pas possible, renvoyez-les à la maison. Leur absence du travail sera consignée comme une journée de maladie.
- Offrez aux employés la possibilité de travailler temporairement à un autre endroit dans le bâtiment, dans un autre bâtiment de l'Université ou dans un endroit d'où ils pourront travailler à distance.
- Évitez les activités exigeantes pour réduire la fatigue ou assignez des tâches qui exposeront moins les employés à la chaleur.
- Ouvrez les fenêtres ou les portes, si c'est possible.
- Ayez toujours suffisamment d'eau potable à portée de la main pour prévenir la déshydratation.
- Portez des vêtements amples et de couleur claire.
- Fermez les stores des fenêtres qui sont au soleil afin de réduire la chaleur radiante.
- Éliminez toutes les autres sources de chaleur (éteignez les ordinateurs et autres appareils électriques ou mécaniques inutilisés, etc.).
- Installez des ventilateurs (que vous pouvez vous procurer auprès du Centre d'appels des installations).
- Faites des pauses plus souvent.

N'hésitez pas à consulter le [site Web du CCHST](#) pour obtenir d'autres recommandations en fonction de l'indice humidex.

Veillez noter que la décision de fermer une unité ou un service pour la journée ou une partie de la journée et de renvoyer les employés à la maison doit être prise en consultation avec le chef d'unité et les Ressources humaines. L'unité [Santé, sécurité et environnement](#) peut fournir des services de mesure de la température et de l'humidité relative ambiantes dans le milieu de travail ainsi que des conseils qui vous aideront à prendre une décision.